

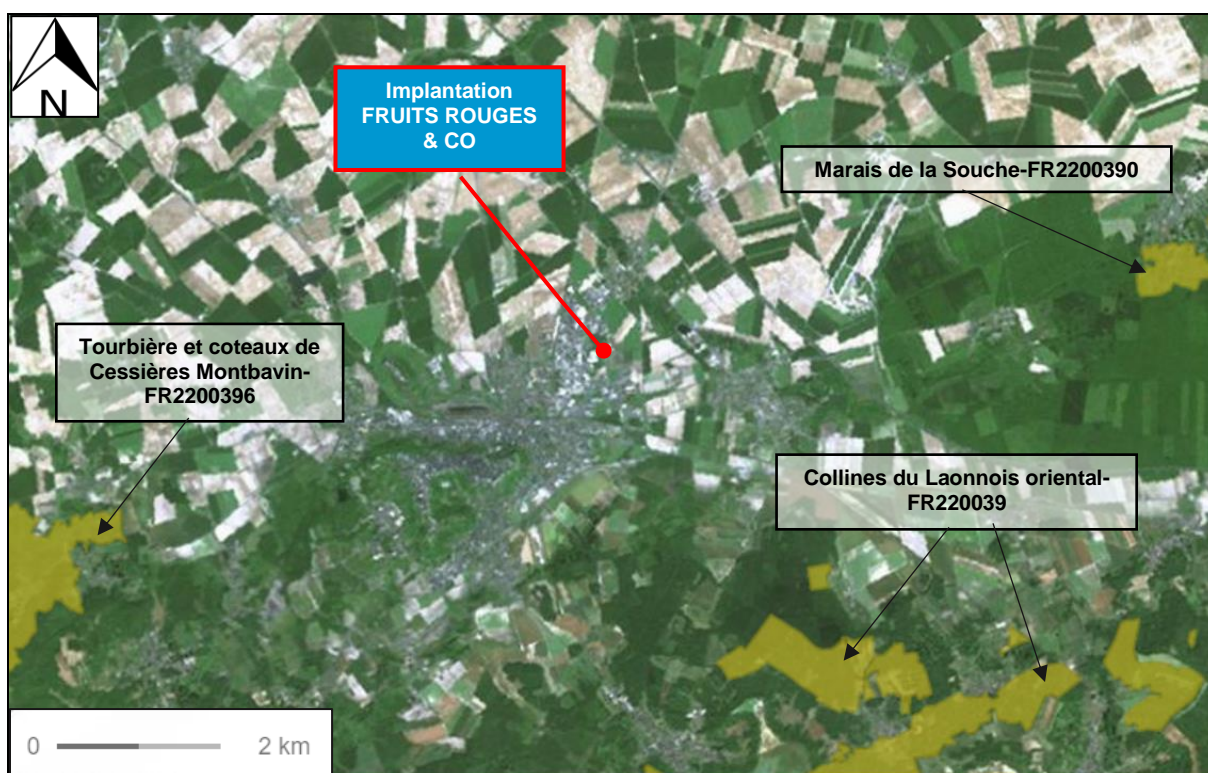
PJ N°13 - EVALUATION D'INCIDENCES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est constitué des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignée en Europe

Les ZCS

Il s'agit de sites « marins » et terrestre à protéger comprenant :

- Soit des habitats naturels menacés de disparition ou réduits à de faibles dimensions ou offrant des exemples remarquables des caractéristiques propres aux régions alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne,
- Soit des habitats abritant des espèces de faune ou de flore sauvages rares ou vulnérables ou menacées de disparition,
- Soit des espèces de faune ou de flore sauvages dignes d'une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat ou des effets de leur exploitation sur leur état de conservation.



Cartographie des Zones Natura 2000 (Habitats) à proximité du Site (Source : Géoportail)

D'après les données de la DREAL, il existe trois zones Natura 2000 (directive habitats) à proximité du site du projet :

- FR220039 – Collines du Laonnois oriental à 4,5 km au sud-est du site ;
- FR2200390 - Marais de la Souche à 8 km à l'est du site ;
- FR2200396 - Tourbière et coteaux de Cessières Montbavin à 8 km à l'ouest du site.

Compte-tenu de sa localisation et de son fonctionnement, l'installation est sans incidence sur le réseau Natura 2000 (directive habitats).

Les ZPS

Il s'agit de sites "marins" et terrestres à protéger comprenant :

- Soit des sites "marins" et terrestres particulièrement appropriés à la survie et à la reproduction des espèces d'oiseaux sauvages figurant sur une liste arrêtée dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat,
- Soit des sites "marins" et terrestres qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais, au cours de leur migration, à des espèces d'oiseaux autres que celles figurant sur la liste susmentionnée.



Cartographie des Zones Natura 2000 (Oiseaux) à proximité du Site (Source : Géoportail)

D'après les données de la DREAL, la zone Natura 2000 (directive oiseaux) la plus proche du site est située à environ 8 km à l'est du site. Il s'agit de FR2212006 – Marais de la Souche

Compte-tenu de sa localisation et de son fonctionnement, l'installation est sans incidence sur le réseau Natura 2000 (directive oiseaux).

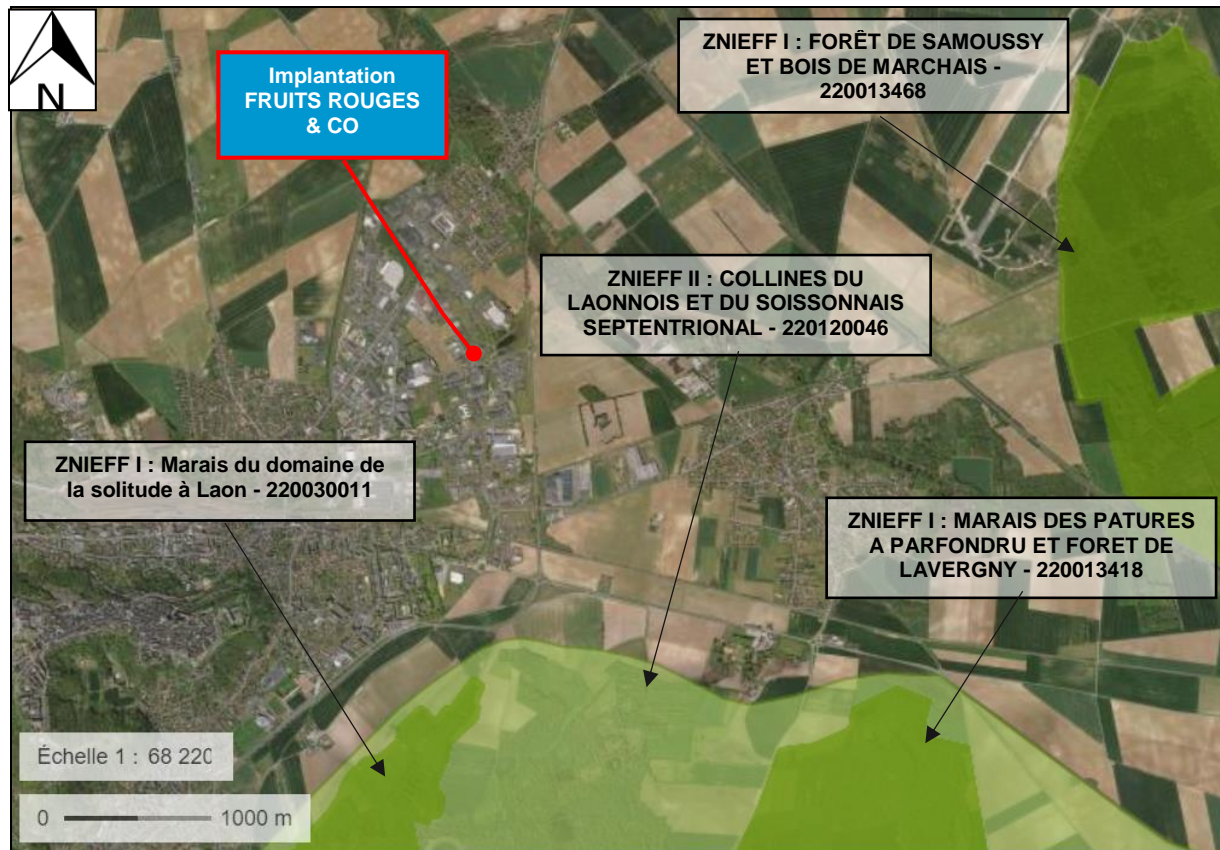
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

La circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 définit le terme de ZNIEFF : "par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice".

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I représentent des "secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional", □ Les
- ZNIEFF de type II représentent de "grands ensembles naturels" (massif forestier, vallée, plateau, estuaire, etc.) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Les ZNIEFF n'ont pas de protection juridique particulière mais peuvent faire l'objet d'une politique globale de gestion des espaces naturels.



Cartographie des ZNIEFF de type I et II à proximité du site (source : Géoportail)

D'après les données de la DREAL, trois ZNIEFF de type I est à proximité du site :

- Marais du domaine de la solitude à Laon - 220030011 à 2 km au sud du site ;
- Marais des pâtures à Parfondrou et forêt de Laverigny - 220013418 à 3,60 km au sud-est du site ;
- Forêt de Samoussy et bois de Marchais - 220013468 à 4 km à l'est du site.

Compte-tenu de sa localisation et de son fonctionnement, l'installation est sans incidence sur les ZNIEFF de type I et II repérées à proximité du site.

Zones humides d'importance internationale (site Ramsar)

D'après les données de la DREAL, aucune Zone humide d'importance internationale (site RAMSAR) n'a été repérée à proximité du site.

Les Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

D'après les données de la DREAL, la Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux la plus proche est située à 10 km du site, il s'agit de :

- Zone PE08 – Marais de la Souche

Compte-tenu de la nature du projet, le site n'est pas de nature à porter préjudice à une Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Arrêté de protection biotope

Instauré par le décret N° 77-1295 du 25 novembre 1977 pris en application de la loi N° 76-129 du 10 juillet 1976 (art. R.411-15 et suivants du Code de l'environnement), il permet au préfet de fixer par arrêté les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

D'après les données de la DREAL, aucun Arrêté de Protection Biotope n'est répertorié à proximité du site.

Le site n'est donc pas de nature à porter préjudice à un Arrêté de Protection Biotope.

Parc National

Le site n'est pas implanté à proximité d'un parc national.

Parc Naturel Régional

Le site n'est pas implanté à proximité d'un parc naturel régional.

Réserve Naturelle Nationale

Le site n'est pas implanté à proximité d'une réserve naturelle nationale.

Parc Naturel Marin

Le site n'est pas implanté à proximité d'un parc naturel marin.

Sites inscrits et sites classés

Les sites inscrits ou classés sont des « sites ou monuments naturels dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». Les objectifs sont la protection et la conservation d'espaces

naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. L'initiative de l'inscription ou du classement revient à la commission départementale des sites, mais aussi à tout service ou intervenant qui soumet une proposition dans ce sens à l'avis de la commission.

Site classé le plus proche : 02-09 - Les bois, les promenades et squares environnant la ville de Laon à 2km au Sud-Ouest du site